

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FEVRIER 2015**

La séance est ouverte à 20h30

Absents excusés : MM LEBEAUPIN, FORTIN, JOURDAN, PASQUETTE

PERSONNEL : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES-AUTORISATION DE MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES PAR LE CDG35 AU PROFIT DE LA COMMUNE

Les contrats d'assurance statutaire (remboursement par l'assurance des salaires versés dans le cadre d'arrêts de travail de moins de trois mois des agents) prendront fin au 31 décembre 2015.

Le conseil municipal mandate le CDG 35 pour la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence des assurances au profit de la commune.

URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN 54B RUE DE FOUGERES

Monsieur le Maire présente un dossier de déclaration d'intention de vente d'un bien bâti soumis au DPU, situé 54B rue de Fougères section ZD n°84 d'une superficie totale de 1 100m².

Le Conseil renonce à exercer son droit de préemption sur ce bien.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE CONVENTION DE FINANCEMENT PAR LA COMMUNE DU SOLDE DES TAP AU PROFIT DE LA COMMUNE DE ST BRICE EN COGLES

Par convention de délégation de service public, les maires du Coglais ont mandaté la société « Services Familles Marches de Bretagne » pour mettre en œuvre et gérer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) induits par la réforme des rythmes scolaires via une compensation financière équivalente aux aides versées par l'Etat et le Conseil Général. Reste à la charge des communes du Coglais une partie financière pour chaque enfant scolarisé.

La Commune de St Brice demande, par convention, que la commune de Billé s'engage à payer pour les enfants de Billé le solde restant dû pour les TAP.

Le Conseil décide de mettre en suspens pour le moment la demande formulée par la commune de St Brice.

BUDGETS ANNEXES : VOTE DU CA 2014 ET DU BUDGET 2015

Le conseil municipal vote les divers comptes administratifs des budgets annexes de la commune. Les résultats présentés sont les suivants :

• **ASSAINISSEMENT :**

- * Excédent de Fonctionnement : 16 692.67 € répartis comme ci-après
 - 002 : Excédent de Fonctionnement Reporté : 16 692.67 €
 - 1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 0.00 €,
- * Excédent d'Investissement : 43 697.99 € affectés en totalité à l'article
 - 001 : Excédent d'Investissement Reporté

En 2014, les mouvements principaux de ce budget sont le paiement des honoraires de la MAGE pour l'assistance technique de la station d'épuration et la perception de la redevance d'assainissement de la SAUR (selon contrat d'affermage). A cela s'ajoutent les amortissements des réseaux divers réalisés.

• **CABINET DE SOINS**

- * Excédent de Fonctionnement : 4 830.99 € répartis comme ci-après :
 - 002 : Excédent de Fonctionnement Reporté : 830.99 €
 - 1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 4 000,00 €,

* Déficit d'Investissement : 9 216.55 €
affectés en totalité à l'article 001 : Déficit d'Investissement Reporté

Les excédents proviennent de la perception des loyers du cabinet de soins qui, chaque année, réduisent le déficit d'investissement d'environ 3 000 €.

Ces résultats correspondent au Compte de Gestion dressé par le Receveur.

➤ **BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2015 : VOTE BUDGET PRIMITIF**

• **ASSAINISSEMENT :**

Le budget est voté en fonctionnement à hauteur de **28 566.67 €** et en investissement à hauteur de **50 802.99 €**.

• **CABINET DE SOINS :**

Le budget est voté en fonctionnement à hauteur de **1 630.99 €** et en investissement à hauteur de **9 216.55 €**.

Pour 2015, ce budget annexe a été voté en baisse en raison de la fin d'activité professionnelle de l'infirmière qui occupera le cabinet jusqu'à fin mars 2015.

La séance est levée à 23h00

Prochain conseil : le jeudi 19 mars 2015 à 20h30
Salle du Conseil de la Mairie